

UNE CONVENTION COLLECTIVE POUR POST TELECOM PSF

Une convention collective alignée sur celle de POST Luxembourg vient d'être signée pour POST Telecom PSF

Ce 20 décembre, la première convention collective de POST Telecom PSF a été signée.

Applicable rétroactivement depuis le 01/12/2017, elle entre en vigueur directement.

« Les discussions ayant conduit à cette convention ont été constructives et basées sur une volonté commune – de la part des partenaires sociaux (LCGB et OGBL), des représentants du personnel et de la direction de POST Luxembourg – de proposer un contrat de travail harmonisé avec celui de la maison-mère », explique Claude Olinger, DRH de POST Luxembourg.

En parallèle, les négociations relatives à l'actuelle convention collective de POST Telecom se poursuivent.

La nouvelle convention collective PSF s'applique de manière automatique à tous les collaborateurs de POST Telecom PSF (130 personnes). Elle prendra fin à l'aboutissement d'une convention unique pour l'entité POST Telecom ou, au plus tard, le 30 juin 2019. Car avec la fusion des deux entités (POST Telecom & POST Telecom PSF) au 1er janvier 2018, une seule convention existera à terme pour les collaborateurs/trices de POST Telecom S.A.

www.post.lu

